

Un costume pour les oraux ! Quel prix y mettre ?

Par **Booker**, le 15/01/2014 à 13:51

Bonjour à tous et bonne année !

Je me propose de mettre cette rubrique sur le forum car je suis certain qu'elle sera utile à bien des étudiants. Actuellement nous sommes en période de soldes et bien nombreux sont ceux qui arpenteront les rues de leur ville à la recherche du trésor vestimentaire tant désiré.

Peut-être certains d'entre vous iront-ils à la recherche d'un costume, ce qui est mon cas. J'en appelle à ceux qui auraient une idée, savez vous quels sont les prix que nous pouvons-nous raisonnablement espérer en cette période et après, afin d'éviter d'affliger nos économies [smile4]?

Cordialement !

Par **permito**, le 15/01/2014 à 20:03

Si tu met un costume et que tu rates l'oral t'auras l'air d'un con.

Mettre un costume c'est se mettre une pression mauvaise selon mon avis.

Quand tu mets un costume pour un oral ,quand tout les autres n'en mettent pas, tu n'as pas la pression de la réussite mais la pression du regard des autres. La pression du regard des autres c'est une mauvaise pression alors que la pression de la réussite est bonne.

Avant un examen faut se mettre dans les meilleurs dispositions en faisant le tri entre les bonnes et mauvaises pression.

Je connais certain qui jusqu'en master ne disent pas a leur ami qu'ils font des études de droit parce que selon certain la pression du regard des autres est mauvaise. Ils se disent que si jamais il rate leur étude ils auront peur d'avoir l'air de looser devant leur ami. Ils choisissent donc de se priver de la pression du regard des autres. Cette peur la est paralysante.

La bonne pression c'est la pression de la réussite , la pression que tu as de vouloir réussir et qui te pousse a faire des nuits blanches et te priver de tv et matchs de champions league.

Par **Muppet Show**, le 15/01/2014 à 20:54

Bonsoir,

excusez moi mais c'est une énorme erreur de dire qu'il ne faut pas pour des raisons de

pression ou je ne sais quoi d'autre...

c'est une question de respect ! quand vous voyez qu'encore en L3 il y a des étudiants qui se présentent en jeans troués je suis désolé mais il y a un manque de respect et d'éducation.

De plus, c'est une bonne habitude à prendre pour les années suivantes, sachant qu'à partir de la M1 ça commence à faire négliger et en M2 mes professeurs de Droit social sanctionnent le port d'habit non professionnel (autrement dit faut avoir un costard).

Pourquoi? on est plus au lycée, je rappelle tout de même que d'aller à la fac de droit ou autre c'est suivre des cours mais surtout se former à une profession.

[citation]Si tu met un costume et que tu rates l'oral t'auras l'air d'un con.[/citation]

je dirais même : "encore plus si tu n'en portes pas"

[citation]la pression du regard des autres[/citation]

pourquoi, quand vous passez un oral vous regardez les autres ? personnellement j'essaye de me conditionner à mon examen.

pour un écrit c'est clair ça ne sert à rien. Mais pour un oral je suis désolé le costume devrait être de rigueur, notion qui manque beaucoup ces derniers temps !

pour répondre à Booker, vous pouvez avoir un bon costume pour environ 100€... ça reste raisonnable surtout que vous n'allez pas le porter tous les jours...

Par **permito**, le **15/01/2014** à **22:19**

Lisez bien tout les termes , faites preuve d'esprit juridique.

J'ai bien précisé : "(...)Quand tu mets un costume pour un oral ,Quand tout les autres n'en mettent pas(...).

Si tout le monde met un costume alors , dans ce cas la oui le costume est de rigueur. Afin tout d'abord de ne pas sortir du lot, dans le mauvais sens de la chose, et surtout pour ne pas se faire remarquer maladroitement par le correcteur. Mais je persiste et signe que mettre un costume a l'oral c'est une pression supplémentaire.

D'ailleurs je n'ai jamais vu de la licence jusqu'en master quelqu'un passer un oral en costume.

Par **Stéphane S. A. Maigret**, le **15/01/2014** à **23:12**

La question du costume ou pas se pose moins dans les années les plus basses en effet mais elle se pose quand même, et si tu décides finalement d'en mettre un vient la question du prix. Bon déjà tient compte du fait que tout le monde n'en mettra pas, donc déjà que tu viennes avec un costume, peu importe son prix, ça peut faire la différence, d'autant plus que le professeur n'en attend pas beaucoup de ses étudiants (j'imagine mal le prof' demander le prix

de ton costume pour t'évaluer).

Après plus importante que le prix, la question du style de costume (3 ou 4 pièces), du genre de cravate (plus ou moins large, jamais de nœud papillon lol), et comment se porte tout ça (il y a quelques règles essentielles quant au port d'un costume). Pour le reste tu trouveras quelque chose en rapport à ton budget, ne t'inquiète pas ;)

Par **Poussepain**, le **16/01/2014** à **09:05**

Bonjour,

Le costume a mon avis est impératif pour toute épreuve devant un jury (les grands oraux...). Pour le reste, si l'usage est d'en mettre alors bien sûr il faut s'aligner (vive le droit), sinon c'est un choix personnel. Normalement les profs vous diront quand il sera temps de mettre un costume, donc pas de pression. Avant une tenue classique genre jean bleue ou noir, chaussures de ville, chemise ceinture, apparence soigné font très bien l'affaire (c'est un exemple parmi d'autre, il faut seulement être soigné et après assumer son style dans une filière qui reste assez formatée).

Pour moi le problème du costume c'est que, par définition, il faut y mettre une certaine somme. C'est pas une question de prix pour le prix, c'est une question de qualité qui souvent justement se répercute sur les prix. Rien de pire qu'un costume mal coupé ou mal ajusté avec des tissus qui suivent pas. Le costume est là pour faire prendre un certaine hauteur (c'est sa fonction sociale) il faut donc que ça suive car du coup ça pardonne pas les contrastes. Il faut impérativement qu'il soit ajusté, donc faire prendre les mesures. Il faut que les matières soient de qualité avec les accessoires cravate, ceinture/ chaussures qui vont avec.

A mon avis pour le costume seul, sans accessoire ni chemise, 300 euros est un minimum. Après il faut se dire que c'est un investissement pour les concours, les entretiens d'embauche, et éventuellement le travail (et pourquoi mariage :) /enterrement :().

Par **bulle**, le **16/01/2014** à **12:29**

Bonjour à tous,

Pour moi, quitte à acheter un costume autant y mettre le prix tout de suite et en prendre un de qualité. Il faut se dire que vous pourrez le garder longtemps et le porter pour toutes sortes d'occasion (mariage, entretien d'embauche, etc).

Par **lolo7**, le **16/01/2014** à **14:32**

Bonjour,

@Booker, oui tout à fait. Après tout dépend de ton budget. Tu peux te le permettre. En solde,

il doit en y avoir.

Par **Yann**, le **16/01/2014** à **15:23**

La question du prix est secondaire. Le tout c'est d'avoir un costume correcte, pas la peine de vider votre tirelire. Prenez un qui vous plait et dans lequel vous vous sentez à l'aise, c'est tout ce qui compte.

Quant à la question de savoir s'il en faut un ou pas à l'oral, à mon avis la réponse est oui! C'est indispensable même. Au même titre qu'une écriture agréable à lire vous apportera des points positifs à l'écrit, un costume vous assurera une meilleure présentation à l'oral et renforcera l'aspect sérieux et fiable de votre présentation. On est des juristes: on aime le formalisme ;-)

Par **DSD**, le **16/01/2014** à **18:53**

Pour les garçons, un costume (2 ou 3 pièces) n'est pas obligatoire, mais il faut des pièces dans lesquelles vous vous sentez à l'aise.

Une veste, une chemise (propres et repassées ;) , une cravate, un pantalon et des chaussures de ville cirées sont le minimum. Mais il ne faut pas avoir l'air endimanché non plus.

Pour les filles, une robe ou une jupe et une petite veste formant un ensemble. Évitez les longueurs trop courtes : le jury ne doit pas vos sous-vêtements quand vous vous asseyez, idem pour les décolletés ou les jeux de transparences. Attention aussi aux talons et apprenez à vous assoir avec une jupe (on n'écarte pas les genoux avec une jupe ou une robe !)

Idem pour les couleurs, rester dans du classique, du noir ou du bleu marine, le mieux est d'essayer suivant votre carnation.

Pensez à enlever vos piercings et mettez du fond de teint sur vos tatouages visibles. Suivant les membres du jury ces signes peuvent vous porter préjudice

Par **Booker**, le **17/01/2014** à **22:59**

Merci à tous pour vos réponses, je constate qu'elles sont nombreuses et cela me fait très plaisir.

- Une parenthèse : Permetto je ne te demande nullement de me dire de quoi j'aurais l'air (ou pas) avec/ ou sans costume et j'apprécierais que tu surveille ton vocabulaire, on est pas au comptoir d'un bar le jeudi soir. -

Concernant la question de porter le costume, pour ma part elle ne se pose pas. Nos

professeurs nous ont dit clairement qu'il le fallait, et les costumes se sont fait nombreux en ces premiers oraux de deuxième année. En ce qui me concerne c'est une norme que les profs tentent de nous imposer, je pense qu'aux prochains oraux les costards seront encore plus nombreux.

Oui vos remarques sont pertinentes, y mettre peu d'argent, car je ne le porterais que peu ou mettre le paquet sachant que les chances que je connaisse une deuxième crise de croissance sont plutôt maigres !

En effet durant les soldes il y a de très bonnes affaires à réaliser, nous ne sommes qu'à la deuxième démarque et on est sur du -30 à -40%... Pour revenir sur le débat de porter un costume ou pas je suis plutôt d'accord avec l'école du "entrez dans la vie de juriste", sachant que c'est aussi l'occasion d'investir solennellement une fonction qui nous suivra -pour la plupart- durant une partie non négligeable de notre vie à minima. Le point positif du port du costume se trouve selon moi du côté sociologique. Le jour des oraux, avec le côté solennel j'ai eu la sensation de passer une sorte de "rite initiatique", dans notre appareil j'ai vraiment eu la sensation d'appartenir à un corps sinon institutionnel au moins professionnel, pour ma part j'ai trouvé ça très plaisant.

Bonne soirée !

Par **LanaW**, le **17/01/2014** à **23:17**

J'ajoute mon grain de sel : Un costume, ça peut durer des années et des années, donc dans la mesure de tes moyens, si j'étais toi, je mettrais assez pour que je me sente bien dans le costume et pour pouvoir le garder longtemps.

Par **HT13**, le **29/10/2014** à **15:49**

Tout dépend de la qualité et de la marque ;) un costume Celio ne coûtera pas le même prix qu'un costume Trabaud, pareil pour les chaussures : d'une petite centaine d'euros chez Sport 2000 à Tod's, Dior, Prada ou Cuccineli dont les prix sont à 4 chiffres ...

Par **Jahnatan**, le **20/02/2015** à **12:03**

Je me trompe peut être car je suis encore au lycée, mais étant d'un naturel ouvert d'esprit, je pense que la tenue est une question de goût personnelle. Si en tant que juré, j'ai affaire à un mec qui a un pantalon troué, ça ne me choque pas. On est libre de s'habiller comme on veut : Jeans, Sarouel, jogging, je trouve donc débile de débattre sur le fait de porter un costume ou pas pour un oral.

Par **Yn**, le **20/02/2015** à **12:52**

[citation]Je me trompe peut être car je suis encore au lycée[/citation]

Sans jouer le vieux réac' ou être méprisant : tout est dit. Tu apprendras que des codes existent dans tous les milieux, le monde du droit et la fac de droit n'y échappent pas.

A la fac de droit, tu mets un costard-cravate pour un oral. Tu mets également un costard et une cravate lors ds entretiens pour la sélection en M2. Tu en mettras à nouveau pour ta soutenance de mémoire, de thèse ou les divers examens que tu passeras. Pour finir, la probabilité que tu sois habillé de la même façon dans ton travail est également élevée.

Voilà, ce sont les codes du droit. Peu importe ce que *tu* en penses, la question n'est pas de discuter si c'est bien ou mal, *c'est comme ça*. Ce n'est écrit nulle part, ce n'est pas obligatoire au sens juridique (aucune amende, etc.), il s'agit d'une norme au sens donné par les sociologues.

Autrement dit, si tu ne respectes pas cette norme, tu seras exclu de ce milieu (mauvaise note à l'oral, refus à l'entretien de M2, refus à l'entretien d'embauche, etc.).

Tu peux évidemment essayer de changer le système en adoptant la posture "moi, je ne fais pas comme la masse" ou "on va me juger sur ce que je suis, sur mes compétences", mais tu te créés toi-même un handicap.

Tu ne changes pas le système, c'est le système qui te change. Ce n'est pas une fatalité, ce n'est pas une faiblesse, bien au contraire ! Faire preuve de maturité c'est aussi savoir identifier les codes d'un milieu et s'y conformer.

Par **Quentin Cavé**, le **20/02/2015** à **17:33**

Etant en L2 à la faculté de droit de Reims, je n'ai pour ma part vu aucun costume (et encore moins de costume-cravate) aux oraux du premier semestre. Y a-t-il une année où ceux-ci deviennent plus fortement recommandés (L3 voire M1), ou est-ce juste une "originalité" de Reims de ne pas porter de costume en L2? Cela se passe-t-il de la même façon dans les autres facultés?

Par **Alister**, le **20/02/2015** à **19:22**

De mon côté avant le M2, il n'y a eu que 2 ou 3 oraux pour lesquels je savais qu'il était nécessaire (implicitement bien entendu) de venir aux oraux en costume.

Il n'y a aucune année où ça devient "obligatoire", simplement pour certains profs ça semble obligatoire. Il est alors fortement recommandé d'en mettre un. Et dans tous les cas, c'est toujours bien vu de venir en costume. Par expérience, ça l'est encore plus lorsque c'est votre prof et non un chargé de TD qui se charge de l'oral.

En M2 ceci étant, tout le monde a compris que le costume faisait partie des codes à adopter lors des oraux. Si vous n'en avez pas, pensez au moins à venir en chaussures (pas de baskets...), chemise et veste de costume.

Par **Jahnatan**, le **24/02/2015** à **18:48**

Merci pour ces informations. Cela m'a permis d'avoir un avis sur le sujet, et pour moi il est clair que je ne viendrais pas en costume lors d'un oral.

Par **Yn**, le **25/02/2015** à **10:49**

[citation]Y a-t-il une année où ceux-ci deviennent plus fortement recommandés (L3 voire M1), ou est-ce juste une "originalité" de Reims de ne pas porter de costume en L2?[/citation]
Je rejoins *Alister*, ça dépend des universités et surtout de chaque enseignant.

Selon moi, la bascule s'opère au niveau de la L3 qui est l'année de transition "étudiant-lycée" à "étudiant-jeune adulte".

Autrement dit, en L2, c'est plutôt libre (évite quand même les baskets ou le jeans troué), en L3 c'est variable, en M1 c'est quasiment systématique. A partir du M2, tout le monde est en costard.

[citation]et pour moi il est clair que je ne viendrais pas en costume lors d'un oral.[/citation]
Libre à toi, attention à ne pas s'enfermer dans une fausse vision du costume - qui est seulement une marque visible de respect envers l'enseignant et l'université - et attention, surtout, aux conséquences qui peuvent en découler.

Par **Visiteur**, le **04/03/2015** à **15:51**

C'est sans doute bien de mettre un costume, c'est une forme de politesse, de sérieux et de bonne présentation c'est sûr, je suis bien d'accord, mais tout ça est bien facile pour un homme.

[s]Une femme doit y aller comment à ses oraux ? [/s]
Autant c'est facile pour un homme d'avoir un trois pièces classe sous la main, autant c'est plus compliquée pour les femmes.
Surtout quand on n'aime pas vraiment les tailleurs (jupes).

Est-ce qu'une chemise et un pantalon noir, ça fait aussi bien l'affaire à votre avis ?

Par **Yn**, le **04/03/2015** à **16:41**

[citation]Une femme doit y aller comment à ses oraux ? [/citation]
Certes, pour nous la question ne se pose pas, costard et c'est réglé. Quand il fait plus de 20 degrés, ça devient vite l'horreur...

Pour les femmes, tu as l'équivalent du costard qui est le tailleur, de haut en bas ça donne : veste, chemise, jupe/pantalon, talons. En cas de doute, toujours privilégier les couleurs basiques (noir, gris, blanc).

Après, le *dress code* est beaucoup moins strict pour les femmes : les couleurs ne posent pas de souci, jupe ou pantalon on s'en fiche, les robes passent très bien, bref il y a plus de liberté que pour les hommes.

Par **Visiteur**, le **04/03/2015 à 17:07**

C'est bien ce que je disais... C'est plus problématique quand on n'aime pas porter de jupe, enfin bon.

Par **Yn**, le **04/03/2015 à 18:06**

Un pantalon noir fait très bien l'affaire.

Par **Roger Lin**, le **27/11/2015 à 08:18**

Personnellement, je pense que le meilleur est le costume de bonne taille, mais la bonne quantité est mieux. Habituellement portent des costumes sont dans un cadre formel.

[wholesale clubbing clothes](#)
[wholesale summer dress](#)

Par **Mortarion**, le **17/12/2015 à 11:19**

Je m'incrute: un facteur non-négligeable de la durée de vie de ton costume (et donc de la rentabilité de son prix) reste son entretien, alors si tu viens à en payer un, ne le laisse pas traîner en l'attente d'un enterrement/mariage. Tu peux doubler aisément sa longévité par un bon entretien, et surtout par un passage au dressing (pas si cher que ça).

Sinon oui, le choix est à faire rapidement, c'est la bonne période pour en acheter un à prix réduit :p

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **10/10/2016 à 10:19**

Je me permets d'ajouter mon petit grain, ayant souvent été tenu à des tenues spécifiques lorsque je mettais les pieds dans des ambassades je me souviens d'une phrase d'une ambassadrice :

"Il n'y a rien de plus lassant et de plus triste qu'un intellectuel en devenir revêtu d'un costard gris aussi triste que son discours, mettez un peu de couleur dans vos vêtements vous en mettez dans vos paroles."

Et il est vrai que je n'ai jamais considéré la nécessité d'un costard, qui est pour moi un "objet" purement décoratif visant à masquer qui nous sommes au profit de qui nous souhaitons paraître.

Un jean avec une chemise/polo sans fioriture est plus agréable à mon sens qu'un "moule conscience" gris cravate bleue.

C'est d'ailleurs un thème qui a fait l'objet d'une étude sur le recrutement, les RH et DRH notaient le coté ennuyeux des standards des cadres actuels tous revêtus de costards aux teintes moroses et sans vie tant dans la tenue que le discours que les jeunes tenaient lors des entretiens d'embauche pour se conformer à ce moule impropre au développement personnel.

Après, effectivement, le coté commando devait surement appeler à une obligation de fantaisie pour se différencier je l'avoue, mais je garde cette phrase en tête de cette admirable ambassadrice et je me dit qu'elle n'a pas tort de voir les choses ainsi, d'où vous le comprendrez ma garde robe sans costume.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/10/2016 à 10:27**

Bonjour

[citation] Un jean avec une chemise/polo sans fioriture est plus agréable à mon sens qu'un "moule conscience" gris cravate bleue [/citation]

Après ça dépend de qui tu as en face de toi. Moi je sais que pendant mon entretien de M2 et mon grand oral, le jury s'en moquait un peu de la tenue, ce qui les intéressait c'était les qualités de l'étudiant.

Cependant, certains professeurs accordent beaucoup d'importance au paraître. On n'a beau leur dire que l'habit ne fait pas le moine ...

Petite anecdote : A ce qu'il paraît, il existe un avocat qui se balade pieds nus dans son cabinet

Par **lamusiciennedelaube**, le **10/10/2016 à 11:20**

Bonjour

[citation]Petite anecdote A ce qu'il parait, il existe un avocat qui se balade pieds nus dans son cabinet[/citation]

Pas pieds nus mais en chaussettes[smile3]

Je ne sais pas si il y en a plusieurs mais j'ai bossé avec un avocat qui se balladait en chaussettes dans le domaine de la P.I.

Et à l'époque où j'étais en fac, un prof se balladait en robe d'avocats à la fac de Jean Monnet (très connu de tous les étudiants). C'était pas mal comme idée dans une fac ça donnait du coup aux cours un côté pro.

D'ailleurs si je ne sais pas si vous connaissez ce montage vidéo relatif à la réforme des professions juridiques il est ancien mais assez marrant si vous me permettez un lien.

https://www.youtube.com/watch?v=3J0DfhVw_pM

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/10/2016** à **15:38**

Bonjour

[citation] Pas pieds nus mais en chaussettes [/citation]

Effectivement ça change tout [smile4]

[citation]Et à l'époque où j'étais en fac, un prof se balladait en robe d'avocats [/citation]

Moi j'ai connu un professeur d'histoire du droit qui portait la robe de professeur. je ne savais même pas que ça existait

Par **lamusiciennedelaube**, le **10/10/2016** à **15:51**

Re

Quand on y réfléchit dans les Grandes écoles, quand ils fêtent les diplômes ils ont le genre de robe dont vous parlez. Aux USA, c'est super courant chez les étudiants.

Infos ici

https://fr.wikipedia.org/wiki/Robe_universitaire

Les maitres de conférence du forum peuvent-ils nous éclairer sur cet usage ? est ce que c'est un usage ancien qui est tombé par commodité ?

Au vu de l'article que j'ai mis la pratique existait encore en 2011. Donc quand vous aurez votre doctorat vous aurez donc une robe Isidore.

D'ailleurs comme on parle de robe, une fois sur un forum un avocat indiquait quitter le métier du barreau et il a dit je rends ma robe. Je pensais que c'était chaque avocat qui achetait sa robe mais apparemment c'est pas le cas. Elles sont prêtées (par qui ?).

Je pense que c'est une coutume et que les maitres de conférence les mettent que dans des conditions solennelles genre fête du doctorat de leurs étudiants...?

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/10/2016** à **16:12**

Bonjour

[citation] Donc quand vous aurez votre doctorat vous aurez donc une robe Isidore. [/citation]

Ah génial ! Voilà qui me motive encore plus [smile4]

[citation] Je pensais que c'était chaque avocat qui achetait sa robe mais apparemment c'est pas le cas. Elles sont prêtées (par qui ?). [/citation]

Bonne question !

Par **Camille**, le **10/10/2016** à **18:24**

Bonjour,

[citation]D'ailleurs comme on parle de robe, une fois sur un forum un avocat indiquait quitter le métier du barreau et il a dit je rends ma robe. [/citation]

Ben, moi, j'en ai connu un qui avait fait mieux que ça, avec sa robe :

[citation]

Extrait d'une décision de la CEDH :

"Le 24 septembre 1992, le requérant, qui plaidait devant la cour d'assises, jeta les pièces de son dossier, les pièces à conviction ainsi que sa robe aux pieds des magistrats de la cour et plaida allongé par terre."[/citation]

Inutile de dire qu'il avait été viré du barreau avec pertes et fracas...

[smile4]

Par **LouisDD**, le **10/10/2016** à **19:01**

Salut !

Vraiment vous avez de la chance...

Nous le corps enseignant est nu, alors on aimerait VRAIMENT qu'il porte la robe...

Blague à part nous les profs sont habillés normalement ou juste veste de costard, après on pourrait en avoir en robe mais il faisait trop chaud !

Quand même sacrée dérive par rapport au sujet de base !

Bref hâte de voir la photo d'Isodore en robe...

À plus

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/10/2016 à 08:45

Bonjour

[citation] Quand même sacrée dérive par rapport au sujet de base ! [/citation]

Ah bon ?? [smile4]

[citation] Bref hâte de voir la photo d'Isodore en robe... [/citation]

Petit vicieux [smile3]

Par **Lexsail**, le 31/10/2016 à 12:34

" Et à l'époque où j'étais en fac, un prof se balladait en robe d'avocats à la fac de Jean Monnet (très connu de tous les étudiants). C'était pas mal comme idée dans une fac ça donnait du coup aux cours un côté pro. "

pas très déontologique tout ça...

Et pour les robes chaque avocat achète la sienne en fait. Il n'existe que quelques costumiers d'ou un prix qui monte rapidement.

Par **parcourschaotique**, le 18/11/2016 à 16:50

Bonjour

Pourquoi pas très déontologique ? ca permet aussi de mettre les étudiants dans le bain du milieu juridique et ca donne un côté "pro" à la fac . Sinon faut pas s'étonner que la fac aie mauvaise presse éloignée de la vie réelle. Je ne vois pas où est le mal ? Ca ne trahit aucun secret professionnel ou autre. Dès qu'un prof propose quelque chose de différent ca dérange souvent c'est incroyable comment les gens sont fermés d'esprit en France.

En plus ce prof était très apprécié du doyen et des élèves.

Franchement en France il y a une énorme volonté de jamais rien changer de rester dans des trucs vieillots. C'est plus l'ancien régime on est en 2016.

Faut pas s'étonner qu'il y aie autant de chômage c'est lié à un gros manque d'ouverture d'esprit sur la DIFFERENCE. Et en l'occurrence ce prof propose un concept différent. Il veut rendre ses cours vivants et au moins il n'a pas raté son coup. Il met dans l'ambiance du droit avec le code vestimentaire.

Marianne racontait par exemple qu'elle a essayé d'innover parfois dans ses conférences et bien personnellement je trouve ça très bien. C'est une prof qui s'investit pour ses élèves. Les élèves se plaignent souvent d'avoir des cours soporifiques mais quand on vous lit Lexsail on a l'impression que c'est ce que vous aimerez avoir.

Vous préférez des profs qui récitent des litanies et qui se ressemblent tous les uns les autres comme des clones ? Je sais que le droit est conformiste mais on est en 2016. Vous avez quel âge pour être à ce point traditionaliste ?

Par **Lexsail**, le **18/11/2016** à **17:43**

Bonjour,

Je ne dis pas que ce n'est pas une bonne chose ! Bien au contraire je vous rejoins parfaitement sur le fait que cela donne un côté plus vivant au cours et peut permettre d'intéresser plus les étudiants.

Et non des cours soporifiques ne correspondent pas du tout à ce que je souhaiterai voir.

En revanche cela n'enlève rien au fait, si je ne me trompe pas, que déontologiquement le port de la robe doit normalement se limiter aux fonctions judiciaires ou à certaines occasions spécifiques (cérémonies ou jury). D'ou ma réflexion sur le caractère déontologique.

Par **lamusiciennedelaube**, le **18/11/2016** à **20:49**

Pas de soucis :-)

Par **lamusiciennedelaube**, le **20/11/2016** à **00:59**

Bonsoir,

Pour rebondir sur ce que vous dites tous les 2 c'est intéressant. Perso je ne savais pas que les avocats n'ont pas le droit de porter leur robe dans une université.

Par **Lorella**, le **10/02/2018** à **12:58**

On peut comparer les oraux d'examen aux entretiens d'embauche.

Voici des conseils de tenue pour hommes, par secteur d'activité, d'un conseiller en image (article de 07/2016)

Finance, justice et ressources humaines: costume de rigueur

Dans ces milieux stricts et conformistes, le costume est de mise. Pour se distinguer, le conseiller en image préconise un costume bleu marine ou gris avec une chemise colorée. Tentez le rose en été avec un costume gris.

La suite ici :

https://www.lexpress.fr/tendances/mode-homme/comment-s-habiller-pour-un-entretien-d-embauche_1814340.html

Par **abdel**, le **21/06/2019** à **00:56**

Pour rappel, un 'costume', est avant tout et en premier usage un habit circonstancié dont l'utilité est de masquer, de permettre de renforcer une impression visuelle, tels les costumes militaires, qui ont eu pour utilité première de servir à identifier et distinguer (pour pouvoir au premier vu reconnaître ses troupes des autres).

Dans le cadre d'un oral, la pression sociale silencieuse, que chacun peut ressentir, sans pour autant en prendre conscience (par le biais du vécu quotidien, et du martelage médiatique), l'élève qui a les savoirs pour y faire face commence par vérifier ses connaissances. L'élève qui en revanche doute de lui-même, ou subit (sans se l'avouer) l'exercice de l'habitude vestimentaire va chercher à améliorer ses chances (et l'impression faite), en usant d'artifices divers dont le premier est la vêtue, le choix d'un habit propre à impressionner l'examineur, et améliorer ainsi ses chances de réussite (voire sa note).

Car bien sûr, l'examineur a pour première impression le visuel, lors de l'arrivée du candidat. Mais quand vient le moment de l'expression, si l'habit permet l'expression d'une idée de soi, elle ne masque pas les réponses faites, ni le savoir et la préparation du candidat.

Alors oui, aller à un oral présuppose de se présenter suivant le modèle social accepté (et imposé par le modèle culturel auquel on répond, et dans lequel on baigne), mais il ne cachera jamais, ni ne pourra servir d'excuse à une absence de savoir. Se présenter sale et en habits usés n'est pas non plus recommandé, tout comme y aller en costume renaissance. Le plus simple étant toujours si cette question vous travaille de demander à vos enseignants ce qui convient le mieux, car eux aussi participent à la préparation de vos oraux (pour autant que vous ayez suivi les cours, et prêter attention aux conseils donnés).

Par **Isidore Beutrelet**, le **21/06/2019** à **14:53**

Bonjour

@Abdel je vous rejoins à 200 % !!!